

Nom du produit : MARKER PAINT  
 Ref.Nr.: BDS001614\_2\_20170629 (FR)  
 Date de création/révision : 29.06.17 Version : 2.0  
 Remplace : BDS001614\_20140701

## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

**MARKER PAINT**  
 Jaune  
 Aérosol

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Peintures

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**CRC Industries Europe bvba**  
 Touwslagerstraat 1  
 9240 Zele  
 Belgium  
 Tel.: +32(0)52/45.60.11  
 Fax.: +32(0)52/45.00.34  
 E-mail : hse@crcind.com

Filiales		Tel	Fax
CRC Industries Finland Oy	Laurinkatu 57 A 23 B, 08100 Lohja	+358/(19)32.921	
CRC Industries France	6, avenue du marais, C.S. 90028, 95102 Argenteuil Cedex	01.34.11.20.00	01.34.11.09.96
CRC Industries Deutschland GmbH	Südring 9, D-76473 Iffezheim	(07229) 303 0	(07229)30 32 66
CRC INDUSTRIES IBERIA S.L.U.	GREMIO DEL CUERO-PARC.96, POLIGONO INDUSTRI. DE HONTORIA, 40195 SEGOVIA	0034/921.427.546	0034/921.436.270
CRC Industries Sweden	Laxfiskevägen 16, 433 38 Partille	0046/31 706 84 80	0046/31 27 39 91

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

**CRC Industries Europe, Belgium:** Tel.: +32(0)52/45.60.11 (heures de bureau)

**France:**

Centres Antipoison et de Toxicovigilance

N° ORFILA: 01 45 42 59 59

Donne accès aux numéros de téléphone de tous les centres antipoison.

**la Suisse:** Numéro d'appel d'urgence de CSIT (Centre Suisse d'Information Toxicologique): 145

**Belgique:** Centre Antipoisons: 070 - 245 245

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange



<b>Nom du produit :</b>	MARKER PAINT	<b>Date de création/révision :</b>	29.06.17 Version : 2.0
<b>Ref.Nr.:</b>	BDS001614_2_20170629 (FR)	<b>Remplace :</b>	BDS001614_20140701

### Classification conformément au règlement (CE) No 1272/2008

<b>Physique:</b>	Aérosol, catégorie 1 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. Le classement est basé sur méthode de calcul.
<b>Santé:</b>	Irritation oculaire, catégorie 2 Provoque une sévère irritation des yeux. Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique STOT un., catégorie 3 Peut provoquer somnolence ou vertiges. Le classement est basé sur méthode de calcul.
<b>Environnement:</b>	Non-classifié Le classement est basé sur méthode de calcul.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Etiquetage conformément au règlement (CE) No 1272/2008

<b>Indicateur du produit:</b>	Contient: acétate de n-butyle acétate d'éthyle
<b>Pictogramme(s) de danger:</b>	 
<b>Mention d'avertissement:</b>	Danger
<b>Mention(s) de danger:</b>	H222 : Aérosol extrêmement inflammable. H229 : Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. H319 : Provoque une sévère irritation des yeux. H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges.
<b>Conseil(s) de prudence:</b>	P102 : Tenir hors de portée des enfants. P210 : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P211 : Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. P251 : Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. P261 : Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. P271 : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. P410/412 : Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/122°F. P501-2 : Éliminer le contenu / récipient dans une décharge agréée.
<b>Informations additionnelles sur les dangers:</b>	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. Contient: Polyhydroxyalkylamides Peut produire une réaction allergique.

### 2.3. Autres dangers



Nom du produit : MARKER PAINT  
 Ref.Nr.: BDS001614\_2\_20170629 (FR)  
 Date de création/révision : 29.06.17 Version : 2.0  
 Remplace : BDS001614\_20140701

Pas de renseignements disponibles

### SECTION 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1. Substances

Non applicable.

#### 3.2. Mélanges

Composants dangereux	Numéro d'enregistrement	N° CAS	EC-nr	w/w %	Classe et catégorie de danger	Mention de danger	Notes
oxyde de diméthyle; éther méthylique	01-2119472128-37	115-10-6	204-065-8	25-50	Flam. Gas 1, Press. Gas	H220,H280	A
acétate de n-butyle	01-2119485493-29	123-86-4	204-658-1	10-25	Flam. Liq. 3, STOT SE 3	H226,H336	
4-méthylpentane-2-one; méthylisobutylcétone	01-2119473979-13	108-10-1	203-550-1	5-10	Flam. Liq. 2, Acute Tox. 4, Eye Irrit. 2, STOT SE 3	H225,H332,H319,H335	A
acétate d'éthyle	01-2119475103-46	141-78-6	205-500-4	5-10	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3	H225,H319,H336	B
xylène	01-2119488216-32	1330-20-7	215-535-7	2.5-5	Flam. Liq. 3, Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3, STOT RE 2, Asp. Tox. 1	H226,H312,H332,H315,H319,H335,H373,H304	A
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	01-2119475791-29	108-65-6	203-603-9	1-2.5	Flam. Liq. 3	H226	A
butane-1-ol; n-butanol	01-2119484630-38	71-36-3	200-751-6	1-2.5	Flam. Liq. 3, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1, STOT SE 3, STOT SE 3	H226,H302,H315,H318,H335,H336	B
Polyhydroxyalkylamides	01-0000017633-70	-	430-050-2	<0.5	Skin Sens. 1, Aquatic Chronic 2	H317,H411	

#### Explication des notes

A : substances avec limite d'exposition européenne sur le lieu de travail

B : substances avec limite d'exposition nationale sur le lieu de travail

(\* Explication des phrases: chapitre 16)

### SECTION 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

Contact avec les yeux : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte



<b>Nom du produit :</b>	MARKER PAINT	<b>Date de création/révision :</b>	29.06.17 Version : 2.0
<b>Ref.Nr.:</b>	BDS001614_2_20170629 (FR)	<b>Remplace :</b>	BDS001614_20140701

<b>Contact avec la peau :</b>	et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
<b>Inhalation :</b>	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
<b>Ingestion :</b>	En cas d'ingestion accidentelle, ne pas faire vomir et consulter un médecin

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

<b>Inhalation :</b>	L'inhalation excessive de vapeurs de solvant peut provoquer nausée, maux de tête et étourdissements
<b>Ingestion :</b>	Peut causer des troubles gastro-intestinaux Symptômes: maux de gorge, douleurs abdominales, nausées, vomissements.
<b>Contact avec la peau :</b>	Peut entraîner irritation. Symptômes: rougeur, douleur.
<b>Contact avec les yeux :</b>	Irritant pour les yeux Symptômes: rougeur, douleur.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

<b>Informations générales :</b>	En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette) Si les symptômes persistent dans tous les cas consulter un médecin
---------------------------------	--

### SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

Mousse, dioxyde de carbone ou agent sec

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les aérosols peuvent exploser à des températures supérieures à 50°C.  
Forme des produits de décomposition dangereux  
CO,CO2

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Refroidir le(s) recipient(s) exposé(s) au feu, en aspergeant d'eau  
En cas d'incendie, ne pas respirer les fumées

### SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence



<b>Nom du produit :</b>	MARKER PAINT	<b>Date de création/révision :</b>	29.06.17 Version : 2.0
<b>Ref.Nr.:</b>	BDS001614_2_20170629 (FR)	<b>Remplace :</b>	BDS001614_20140701

Supprimer les points d'ignition  
Assurer une ventilation adéquate  
Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

## 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas jeter les résidus à l'égout ou dans les rivières  
Si l'eau polluée atteint les systèmes d'égoûts ou les cours d'eau, informer immédiatement les autorités compétentes

## 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber la substance répandue avec un matériel inerte approprié  
Mettre dans un récipient approprié

## 6.4. Référence à d'autres sections

Pour plus d'informations voir section 8.

# SECTION 7: Manipulation et stockage

## 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Tenir loin de la chaleur et de sources d'ignition  
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques  
L'équipement devra être mis à la terre  
Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/.../antidéflagrant.  
Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.  
Ne pas respirer les aérosols ou vapeurs.  
Assurer une ventilation adéquate  
Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
Laver à fond après l'usage  
Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
Des bouteilles de collyre (lotion pour les yeux) doivent être disponibles

## 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Aérosol sous pression. A protéger contre les rayons solaires et ne pas exposer à une température supérieure à 50°C.  
Conserver hors de la portée des enfants.

## 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Peintures

# SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

## 8.1. Paramètres de contrôle



Nom du produit : MARKER PAINT  
 Ref.Nr.: BDS001614\_2\_20170629 (FR)  
 Date de création/révision : 29.06.17 Version : 2.0  
 Remplace : BDS001614\_20140701

## Limites d'exposition :

Composants dangereux	N° CAS	méthode	
<b>limites d'exposition professionnelle du CE:</b>			
4-méthylpentane-2-one; méthylisobutylcétone	108-10-1	VME	20 ppm
		VLE	50 ppm
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	108-65-6	VME	50 ppm
		VLE	100 ppm
oxyde de diméthyle; éther méthylique	115-10-6	VME	1000 ppm
xylène	1330-20-7	VME	50 ppm
		VLE	100 ppm
acétate d'éthyle	141-78-6	VME	200 ppm
		VLE	400 ppm
<b>limites d'exposition professionnelle nationales, België, Belgique, Belgien</b>			
4-méthylpentane-2-one; méthylisobutylcétone	108-10-1	VME	20 ppm
		VLE	50 ppm
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	108-65-6	VME	50 ppm
		VLE	100 ppm
oxyde de diméthyle; éther méthylique	115-10-6	VME	1000 ppm
acétate de n-butyle	123-86-4	VME	150 ppm
		VLE	200 ppm
xylène	1330-20-7	VME	50 ppm
		VLE	100 ppm
acétate d'éthyle	141-78-6	VME	400 ppm
butane-1-ol; n-butanol	71-36-3	VME	20 ppm
<b>limites d'exposition professionnelle nationales, Schweiz, Svizzera, Suisse</b>			
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	108-65-6	VME	50 ppm
oxyde de diméthyle; éther méthylique	115-10-6	VME	1910 mg/m3
acétate de n-butyle	123-86-4	VME	480 mg/m3
		VLE	960 mg/m3
xylène	1330-20-7	VME	100 ppm
acétate d'éthyle	141-78-6	VME	1400 mg/m3
		VLE	2800 mg/m3
butane-1-ol; n-butanol	71-36-3	VME	150 mg/m3
		VLE	150 mg/m3
<b>limites d'exposition professionnelle nationales, France</b>			
4-méthylpentane-2-one; méthylisobutylcétone	108-10-1	VME	83 mg/m3
		VLE	208 mg/m3
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	108-65-6	VME	275 mg/m3
		VLE	550 mg/m3
acétate de n-butyle	123-86-4	VME	150 ppm
		VLE	200 ppm
xylène	1330-20-7	VME	221 mg/m3
		VLE	442 mg/m3
acétate d'éthyle	141-78-6	VME	400 ppm

<b>Nom du produit :</b>	MARKER PAINT	<b>Date de création/révision :</b>	29.06.17 Version : 2.0
<b>Ref.Nr.:</b>	BDS001614_2_20170629 (FR)	<b>Remplace :</b>	BDS001614_20140701

butane-1-ol; n-butanol	71-36-3	VLE	50 ppm
------------------------	---------	-----	--------

## 8.2. Contrôles de l'exposition

**Procédures d'ordre technique :** Assurer une ventilation adéquate  
Tenir loin de la chaleur et de sources d'ignition  
Eviter l'accumulation de charges électrostatiques

**Protection individuelle :** Prenez les précautions nécessaires pour éviter le contact avec la peau et les yeux lors de l'utilisation du produit  
Assurer une ventilation adéquate  
Porter des gants

**inhalation :** En cas de ventilation insuffisante porter un appareil respiratoire approprié.  
Protection respiratoire recommandée: Masque antigaz contre les vapeurs organique (type A)

**la peau et les mains :** Pendant usage du produit porter des gants de protection contre les produits chimiques (norme EN 374).  
La durée de résistance au perçage du gant devrait être plus importante que la durée d'utilisation du produit. Si le travail dure plus longtemps, changer les gants.  
Gants recommandés: Nitrile

**les yeux :** Porter des lunettes de protection hermétiques selon norme EN 166.

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:** Éviter le rejet dans l'environnement.  
Recueillir le produit répandu.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

(pour aérosols des données pour le produit sans propulseur)

**Aspect : état physique :** Liquide en aérosol avec propulseur DME.

**couleur :** Voir couleurs capots.

**odeur :** Odeur caractéristique.

**pH :** Non applicable.

**Point/intervalle d'ébullition :** Non connu.

**Point d'éclair :** - 39 °C

**Vitesse d'évaporation :** Non connu.

**Limites d'explosion : limite supérieure :** 21.4 %

**limite inférieure :** 2.8 %

**Pression de vapeur :** Non connu.

**Densité relative :** 0.824 g/cm<sup>3</sup> (à 20°C).

**Hydrosolubilité :** Insoluble dans l'eau

**Auto-inflammabilité :** 288 °C

**Viscosité :** Non connu.

### 9.2. Autres informations

**COV = composés organiques volatils** 694 g/l



<b>Nom du produit :</b>	MARKER PAINT	<b>Date de création/révision :</b>	29.06.17 Version : 2.0
<b>Ref.Nr.:</b>	BDS001614_2_20170629 (FR)	<b>Remplace :</b>	BDS001614_20140701

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Aucunes réactions dangereuses connues si utilisé selon l'usage prévu

### 10.2. Stabilité chimique

Stable

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucunes réactions dangereuses connues si utilisé selon l'usage prévu

### 10.4. Conditions à éviter

Eviter surchauffage

### 10.5. Matières incompatibles

Agent comburant fort

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

CO,CO2

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

<b>toxicité aiguë:</b>	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
<b>corrosion cutanée/irritation cutanée:</b>	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
<b>lésions oculaires graves/irritation oculaire:</b>	Provoque une sévère irritation des yeux.
<b>sensibilisation respiratoire ou cutanée:</b>	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
<b>mutagénicité sur les cellules germinales:</b>	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
<b>cancérogénicité:</b>	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
<b>toxicité pour la reproduction:</b>	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
<b>toxicité spécifique pour certains organes cibles ? exposition unique:</b>	Peut provoquer somnolence ou vertiges.



Nom du produit : MARKER PAINT  
 Ref.Nr.: BDS001614\_2\_20170629 (FR)  
 Date de création/révision : 29.06.17 Version : 2.0  
 Remplace : BDS001614\_20140701

**toxicité spécifique pour certains organes cibles ?  
 exposition répétée:**

compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

**danger par aspiration**

compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

**Informations sur les voies d'exposition probables:**

**Inhalation :** L'inhalation de vapeurs de solvant peut provoquer nausée, maux de tête et étourdissements  
**Ingestion :** Peut causer des troubles gastro-intestinaux  
**Contact avec la peau :** Peut entraîner irritation.  
**Contact avec les yeux :** Irritant pour les yeux

**Données toxicologiques :**

Composants dangereux	N° CAS	méthode	
4-méthylpentane-2-one; méthylisobutylcétone	108-10-1	LD50 oral rat	2080 mg/kg
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	108-65-6	LD50 oral rat	> 5000 mg/kg
		LC50 inhal.rat	10.8 mg/l
		LD50 derm.rat	> 5000 mg/kg
		LD50 derm.rabit	> 5000 mg/kg
oxyde de diméthyle; éther méthylique	115-10-6	LC50 inhal.rat	309 mg/l
acétate de n-butyle	123-86-4	LD50 oral rat	10760 mg/kg
		LC50 inhal.rat	> 20 mg/l
		LD50 derm.rabit	> 1400 mg/kg
acétate d'éthyle	141-78-6	LD50 oral rat	5620 mg/kg
		LC50 inhal.rat	30 mg/l
		LD50 derm.rabit	> 20000 mg/kg
butane-1-ol; n-butanol	71-36-3	LD50 oral rat	2292 mg/kg
		LC50 inhal.rat	> 17.76 mg/l
		LD50 derm.rabit	3430 mg/kg

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Non-classifié

**Données ecotoxicologiques:**

Composants dangereux	N° CAS	méthode	
4-méthylpentane-2-one; méthylisobutylcétone	108-10-1	LC50 poisson	505 mg/l
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	108-65-6	LC50 poisson	100-180 mg/l
		EC50 daphnie	> 400 mg/l



Nom du produit : MARKER PAINT  
 Ref.Nr.: BDS001614\_2\_20170629 (FR)  
 Date de création/révision : 29.06.17 Version : 2.0  
 Remplace : BDS001614\_20140701

oxyde de diméthyle; éther méthylique	115-10-6	IC50 algues	154.9 mg/l
		LC50 poisson	4.1 mg/l
		EC50 daphnie	4.4 mg/l
acétate de n-butyle	123-86-4	IC50 algues	647 mg/l
		LC50 poisson	18 mg/l
		EC50 daphnie	44 mg/l
acétate d'éthyle	141-78-6	IC50 algues	5600 mg/l
		LC50 poisson	230 mg/l
		EC50 daphnie	610 mg/l
butane-1-ol; n-butanol	71-36-3	LC50 poisson	1376 mg/l
		EC50 daphnie	1328 mg/l

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Pas de données expérimentales disponibles

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de données expérimentales disponibles

### 12.4. Mobilité dans le sol

Insoluble dans l'eau

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas de renseignements disponibles

### 12.6. Autres effets néfastes

Pas de données expérimentales disponibles

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

**Produit :** Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toute précaution d'usage.  
 Ne pas rejeter à l'égoût ou dans l'environnement, éliminer ce produit dans un centre agréé de collecte des déchets.

**Réglementations nationales :** La mise au rebut doit se conformer à la législation locale, provinciale et nationale

## SECTION 14: Informations relatives au transport

### 14.1. Numéro ONU



Nom du produit : MARKER PAINT  
Ref.Nr.: BDS001614\_2\_20170629 (FR)  
Date de création/révision : 29.06.17 Version : 2.0  
Remplace : BDS001614\_20140701

Numéro UN : 1950

#### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Nom d'expédition: AEROSOLS

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe: 2.1

ADR/RID - Code de classification:5F

#### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage: Non applicable.

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

ADR/RID - Dangereux pour l'environnement: Non

IMDG - Polluant marine No

IATA/ICAO - Dangereux pour l'environnement: Non

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR/RID - Code tunnel: (D)

IMDG - Ems: F-D, S-U

IATA/ICAO - PAX: 203

IATA/ICAO - CAO 203

#### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable.

### SECTION 15: Informations réglementaires

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

La Fiche de Données de Sécurité est élaborée suivant les exigences Européennes actuelles.

Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH)

Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)

Dir. 2013/10/UE, 2008/47/CE modifiant la directive 75/324/CEE concernant les législations relatives aux générateurs d'aérosols.

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas de renseignements disponibles



<b>Nom du produit :</b>	MARKER PAINT	<b>Date de création/révision :</b>	29.06.17 Version : 2.0
<b>Ref.Nr.:</b>	BDS001614_2_20170629 (FR)	<b>Remplace :</b>	BDS001614_20140701

## SECTION 16: Autres informations

\*Explication des mentions de danger:

H220 : Gaz extrêmement inflammable.  
 H225 : Liquide et vapeurs très inflammables.  
 H226 : Liquide et vapeurs inflammables.  
 H280 : Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.  
 H302 : Nocif en cas d'ingestion.  
 H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
 H312 : Nocif par contact cutané.  
 H315 : Provoque une irritation cutanée.  
 H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.  
 H318 : Provoque des lésions oculaires graves.  
 H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.  
 H332 : Nocif par inhalation.  
 H335 : Peut irriter les voies respiratoires.  
 H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
 H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée .  
 H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

REVISIONS DANS LE CHAPITRE :

acronyms and synonyms:

8.2. Contrôles de l'exposition

VME = valeurs limites de moyenne d'exposition  
 VLE = valeurs limites d'exposition (de court terme)  
 COV = composés organiques volatils  
 PBT = persistant bioaccumulative toxic  
 vPvB = very persistant very bioaccumulative

Ce produit doit être stocké, manipulé et utilisé en accord avec les bonnes pratiques d'hygiène industrielle et en conformité avec les réglementations locales.

Les informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et ont pour but de décrire nos produits dans le cadre des exigences de sécurité. Par conséquent elles ne sauraient être considérées comme une garantie des propriétés spécifiques.

Sauf dans le cas d'études ou de recherches sur les risques sur la santé, la sécurité et l'environnement, aucun de ces documents ne peut être reproduit sans la permission écrite de CRC.